

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2019 à 18 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 6 Présents : 5 Absent : 1 Votants : 6

Procuration : 1

Date de convocation : 29 mars 2019

Présents : Annie BORDAS – Jacqueline DUPENLOUP – Gilberte GIRARD - Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ
- Nicole ROCHE

Absent excusé : Jean BIJASSON

Procuration : de Jean BIJASSON à Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ

Secrétaire de séance : Gilberte GIRARD

.....

1. Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 01.03.2019

Le compte-rendu de la réunion du 1^{er} mars 2019 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Sans remarque de l'assemblée, ce dernier est adopté à l'unanimité (6 voix pour).

2. Vote des taux d'imposition 2019

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes directes locales votés en 2018 et propose de les renouveler pour 2019 sans modifications (taux inchangés depuis 2004).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 pour)

| | | |
|-------------------------------|----------------|--------------|
| Résultat de l'exercice 2018 : | Investissement | 177 687.52 € |
| | Fonctionnement | 377 679.86 € |

| | | |
|---|----------------|--------------|
| Résultats de clôture de l'exercice 2018 : | Investissement | 24 941.00 € |
| | Fonctionnement | 715 104.46 € |

Madame le Maire prenant part au vote, le conseil municipal, par 6 voix

APPROUVE le compte de gestion du budget principal

Madame le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal, par 5 voix

APPROUVE le compte administratif du budget principal

5. Affectation des résultats (Chaufferie – Commerce – C.C.A.S. – Commune)

Madame Nicole Roche détaille les affectations de résultats :

Budget Chaufferie au bois : le résultat de l'exercice 2018 est de 4 220.29 € en section d'exploitation. Les résultats antérieurs de l'exercice se montent à 3 305.56 €. La somme à affecter en excédent de fonctionnement 2018 est de 7 525.85 €, à reporter en recettes de fonctionnement 2019, la section investissement étant excédentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 pour)

REPORTE la somme de 7 525.85 € en recettes de fonctionnement.

Budget Commerce Multiservices : le résultat de l'exercice 2018 est de - 918.32 € en section d'exploitation. Les résultats antérieurs de l'exercice se montent à 1 026.12 €. La somme à affecter en excédent de fonctionnement 2018 est de 107.80 €, à reporter en recettes de fonctionnement 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 pour)

REPORTE la somme de 107.80 € en recettes de fonctionnement, la section investissement étant excédentaire.

Budget C.C.A.S. : pas de budget d'investissement. Le résultat de l'exercice 2018 est de 1 592.79 €. Les résultats antérieurs se montent à 119.86 €. Le solde positif de 1 712.65 € est reporté sur le budget 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 pour)

REPORTE la somme de 1 712.65 € en recettes de fonctionnement.

Budget Commune : le résultat de l'exercice 2018 est de 377 679.86 € en section d'exploitation. Les résultats antérieurs de l'exercice se montent à 337 424.60 €. La somme à affecter en excédent de fonctionnement 2018 est de 715 104.46 €, à reporter en recettes d'investissement 2019 pour 470 934.52 € (au 1068) et pour 244 169.94 € en recettes de fonctionnement (au 002).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 pour)

REPORTE la somme de 470 934.52 € en recettes d'investissement

REPORTE la somme de 244 169.94 € en recettes de fonctionnement

6. Vote des budgets primitifs (Chaufferie – Commerce – C.C.A.S. – Commune)

Madame Nicole Roche détaille les budgets primitifs annexes 2019

Budget primitif Chaufferie Bois

Dépenses de fonctionnement concernant les charges à caractère général pour un montant de 18 000.00 € (prévision en baisse sensible par rapport à 2018) : achat de bois pour la chaufferie pour années à venir (stock bois plaquettes), entretien chaudière bois et chaudière fuel, ramonage des conduits, fuel... Dépenses auxquelles s'ajoute le montant de la dotation pour l'amortissement de 33 826.41 €.

Dépenses d'investissement : 54 000.00 € pour des dépenses d'équipement (pompe sous station, changement éventuel des briques du foyer...)

Recettes de fonctionnement : 52 326.41 €, vente de produits finis (factures chauffage à hauteur de 10 600.00 €), subvention d'exploitation (34 200.56 € de la commune à la chaufferie pour couvrir les opérations d'amortissement)

Recettes d'investissement : 170 597.75 €, dont un report de 133 271.34 € d'excédent antérieur et une dotation aux amortissements de 33 826,41 €

Le tableau de synthèse du budget primitif Chaufferie Bois s'établit donc comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|-------------|--------------|
| Fonctionnement | 52 326.41 € | 52 326.41 € |
| Investissement | 54 000.00 € | 170 597.75 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 pour)

APPROUVE le budget primitif de la Chaufferie Bois

Budget primitif Commerce Multiservices

En dépenses de fonctionnement, le report de l'excédent antérieur se monte à 107.80 €. Les charges à caractère général, d'un montant de 1 200.00 € couvrent les frais pour la maintenance et les biens mobiliers. S'ajoute à ces dépenses de fonctionnement la dotation aux amortissements pour un montant de 7 547.15 €.

En recettes de fonctionnement : 8 747.15 € dont une subvention d'exploitation de 4 526.81 €, des redevances et loyers du Triandou pour 2 000.00 €.

En dépenses d'investissement : 19 712.54 € dont 17 100.00 € sont prévus pour des dépenses d'équipement et 2 112.54 € pour l'amortissement des subventions avec une réserve de 500.00 €.

Recettes d'investissement : 57 313.17 €, dont un report de 49 766,02 € d'excédent antérieur et une dotation aux amortissements de 7 547,15 €

Le tableau de synthèse du budget primitif Commerce s'établit donc comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement | 8 747.15 € | 8 747.15 € |
| Investissement | 19 712.54 € | 57 313.17 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 pour)

APPROUVE le budget primitif du Commerce Multiservices

Budget primitif CCAS

Le report de l'excédent antérieur se monte à 119.86 €. Le report de l'exercice 2018 est de 1 592.79 € soit un total de 1 712.65 €.

Le CCAS arrêtera son budget primitif lors de sa réunion du 15 avril 2019.

Le conseil municipal unanime, après en avoir délibéré,

FIXE à 4200.00 € la subvention que la commune versera en 2019 au CCAS.

Budget primitif principal

Madame Nicole Roche détaille le budget primitif principal 2019 qui se compose :

A) **de dépenses prévisionnelles de fonctionnement** qui servent à pourvoir aux besoins de la commune au quotidien, dont :

- **213 010.00 €** de charges à caractère général dont :
 - 15 000.00 € budgétisés pour les fournitures non stockables
 - 25 000.00 € budgétisés pour le déneigement
 - 1 600.00 € budgétisés pour l'entretien des terrains
 - 6 500.00 € budgétisés pour l'entretien de bâtiments – contrats vérification extincteurs, installations électriques, installations diverses ...
 - 50 360.00 € budgétisés pour la voirie (entretien courant des routes et réseaux, chemin communal du 1^{er} Villard ...)
 - 12 000.00 € pour l'entretien des bois et forêts
 - 25 000.00 € pour le remboursement des frais (charges de l'école, navettes de ski...)

Rentrent aussi dans ce chapitre fournitures diverses, carburant, téléphonie, frais postaux, assurances, entretien du matériel roulant, abonnements divers, nettoyage des locaux (incluant les nouveaux gîtes), taxes...

- **109 550.00 €** de charges de personnel (salaires et charges) avec deux agents à temps plein, un emploi saisonnier du 15 juin au 30 septembre ; les charges afférentes au personnel de l'école sont également comprises dans ce poste pour un montant de 18 500.00 €

- **107 147.00 €** d'autres charges de gestion courante, dont :
 - 13 860.00 € budgétisés pour les indemnités et charges des élus
 - 7 700.00 € budgétisés pour le service incendie -SDIS –
 - 20 347.00 € budgétisés pour la contribution au SIVAV
 - 59 000.00 € budgétisés pour les subventions de fonctionnement (commerce, chaufferie et C.C.A.S, pour un montant de 43 000 €) ainsi que pour les intérêts versés pour le remboursement des emprunts à St Colomban et Ste Marie (pour un montant de 16 000 €), liés au versement de l'attribution de compensation (417 205 €) par la 4C.
 - 5 000.00 € budgétisés pour les subventions aux organismes de droit privé (subventions aux associations)

B) **de recettes prévisionnelles de fonctionnement**

- ventes d'eau (12 500.00 €),

- autres produits divers (24 742.00 € : location de la source du Pied des Voutes)

- impôts locaux (117 869.00 €),
- attribution de compensation versée par la 4C (417 205.00 €)
- revenus des immeubles (loyers des appartements communaux, 19 500.00 €),
- autres produits financiers (SEM « Forces du Bacheux ») : 34 500.00 €
- autres produits exceptionnels pour 3 560.00 € dont reversement volontaire de 2 500.00 € par Madame le Maire, d'une partie de son indemnité de fonction, obligatoirement portée au plafond de son montant depuis le 01/01/2016.

C) **de dépenses prévisionnelles d'investissement** qui comportent :

- 40 000.00 € budgétisés pour des dépenses imprévues d'investissement
- 214 900.00 € budgétisés pour le remboursement du capital des emprunts de la commune (38 700 €) et le remboursement du capital du prêt relais contracté pour la rénovation du bâtiment mairie – gîtes (176 200 €)
- 99 500.00 € budgétisés pour le capital des emprunts (ex CCVG) à rembourser à St Colomban et à Ste Marie de Cuines liés au versement de l'attribution de compensation (417 205 €) par la 4C.
- 108 567.29 € budgétisés pour les immobilisations corporelles dont 3 000.00 € pour les terrains nus, 9 000.00 € pour bois et forêts (régénération de la forêt, coupe de bois en bord de ravin du Cray Blanc), 16 000.00 € pour l'agencement et l'aménagement des terrains (ravin du Cray Blanc...), 70 767.29 € pour les installations de voirie (pistes Bouchet-Monthyon, adressage...), 2 800.00 € pour les bâtiments publics
- 430 983.01 € budgétisés (immobilisations en cours) pour le chantier de réhabilitation du bâtiment mairie – gîtes, incluant les restes à réaliser 2018

D) **de recettes prévisionnelles d'investissement** qui comportent :

- FCTVA (fonds de compensation TVA) sur travaux de 2017, soit 29 457.79 €,
- affectation du résultat de l'exercice 2018 : 470 934.52 €
- virement de la section de fonctionnement : 476 258.30 €
- subventions d'investissement : 319 443.00 € (306 827.00 € pour la mairie)

Le tableau de synthèse du budget primitif 2019 s'établit donc comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|----------------|----------------|
| Fonctionnement | 1 050 022.27 € | 1 050 022.27 € |
| Investissement | 895 318.28 € | 1 372 636.58 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 pour)

APPROUVE le budget primitif principal

7. Subventions aux associations

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions aux associations pour l'année 2019 ; les actions des associations subventionnées présentent un caractère d'intérêt local ; la subvention est accordée pour un exercice budgétaire et n'engage pas les exercices suivants.

| Nom de l'association | Subvention 2019 |
|---|-------------------------|
| Anciens Combattants de la Vallée des Villards | 200.00 € |
| Club des Sports des Villards | 2 000.00 € |
| Régul'Matous | 50.00 € |
| La Banque Alimentaire | 10.00 € |
| Villards Autos 73 | 200.00 € + collation |
| O.T. Espace Glandon | 15.00 € |
| Pêcheurs de l'Arc | 100.00 € |
| Parcours Artistique (Villard Vis l'Art – via Patrimoine et Culture) | Prise en charge concert |

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (6 voix)

DÉCIDE d'attribuer, pour le montant total de 2 575.00 €, les subventions communales comme indiquées ci-dessus,

ACCEPTÉ de contribuer pour 200 € à l'organisation d'une veillée en Belledonne, le 2 novembre 2019, dans la cadre de la « saison culturelle » portée par l'association Espace Belledonne

Le conseil municipal confirme l'adhésion de la commune aux associations ou organismes de droit privé suivants : SEA, ANEM, USAPR, CAUE, Maires Ruraux de Savoie, Fédération des AFP, Agence Touristique Départementale, Espace Belledonne, Association des Communes forestières, AGATE...

8. Validation du programme d'actions 2019 de l'O.N.F.

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 1^{er} mars 2019 le conseil avait reporté la validation du programme d'actions établi par l'ONF pour l'année 2019, au conseil de ce jour, après le vote du budget. Le programme d'actions comprenant des travaux d'infrastructure (ouverture des pistes forestières, nettoyage des talus avec épareuse) ainsi que des travaux sylvicoles dans notre forêt communale pour un coût de 26 730.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 pour)

DÉCIDE d'attribuer un montant de 8 000.00 € pour l'ouverture des pistes forestières

DÉCIDE d'attribuer un montant de 7 100.00 € pour la régénération de la forêt

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2019

9. Cartes d'affouage ou bois sur pied

Madame le Maire rappelle que, courant 2018, des directives avaient été transmises par l'Office National des Forêts (ONF) en matière de cessions de bois aux particuliers et d'affouage en forêts communales. Une instruction interne n° INS-17-T-90 interdisait la délivrance par les agents de l'ONF, de bois de diamètre supérieur à 30 cm, de bois encroués, enchevêtrés ou sous tension, à proximité d'ouvrages (habitations, routes publiques, lignes électriques...) et interdisait toute coupe dans les zones de pentes supérieures à 40 %, excluant ainsi de fait toute coupe en forêt de montagne.

Suite à une forte opposition des communes et des élus ces directives, et notamment l'instruction interne n° INS-17-T-90, sont abandonnées. Madame le Maire indique que la commune peut donc continuer à proposer l'affouage en forêt communale et rappelle la délibération du 19 juin 2017 par laquelle le tarif des cartes d'affouage et cartes de vente de lots de bois sur pied avait été fixé à 15.00 €.

10. Ouverture des nouveaux locaux du bâtiment mairie et gîtes

Les travaux de réhabilitation du bâtiment mairie – gîte sont maintenant terminés. La réception des travaux a eu lieu le 15 mars 2019. Les dernières réserves seront levées le 12 avril. Madame le Maire propose de retenir la date du samedi 11 mai 2019 à partir de 10 h 30 pour inviter la population de St Alban et les élus de St Colomban à la visite des lieux. L'inauguration avec les financeurs et les autres élus est programmée le 6 juillet 2019.

11. Informations sur la téléphonie mobile

Madame le Maire rappelle que l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile sur le territoire communal a été validée par arrêté ministériel. Free mobile est l'opérateur désigné. Après étude de différents paramètres, Free a proposé comme premier lieu d'implantation du pylône la zone de la Croix des Charrières. Considérant le potentiel touristique du site, la commune a refusé et a proposé une parcelle communale située sur secteur envers, proche de La Frasse. L'opérateur émet un avis négatif en raison des frais induits par le raccordement au réseau électrique et contacte des propriétaires (notamment au Mollard) pour une implantation côté adret. Nouvelle proposition de la commune : au Frêne, (en Servie). Suggestion est faire d'examiner la possibilité d'une implantation au Truc (avec desserte électrique depuis les remontées mécaniques).

12. Questions diverses

Dossier de réouverture pastorale dans la combe du Merlet : un avis défavorable a été rendu le 4 mars 2019 par le comité de pilotage Plan Pastoral Territorial Maurienne du S.P.M.

Communaux cultifs : le dossier, conduit de 2001 à 2008, doit être concrétisé par une publication aux hypothèques pour les sections B, C, D, E, G, H, I, J, L, M, N, O, P.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 21 h 45.